

LOGIMARNE

Zone d'activités les Souhesmes
Section ZE Lot Ouest
L'Atrie
55220 Les Souhesmes-Rampont

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Janvier 2008

NOTICE DE SECURITE

MAITRE D'OUVRAGE

*LOGIMARNE
9, RUE JEAN DAUDIN
75015 PARIS*

OBJET

- Construction d'une base logistique :

Zone d'activités les Souhesmes
Section ZE Lot Ouest
L'Atrie
55220 Les Souhesmes-Rampont

PROJET

- Construction d'un entrepôt simple rez-de-chaussée de 23800m².
- Construction d'un bâtiment de bureaux à R+1 de 800m² environ, accolé à l'entrepôt.
- Construction d'un bâtiment « poste de contrôle / accueil ».

PRELIMINAIRE

L'entrepôt constitue une installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation.

Un dossier est donc déposé auprès de la préfecture et de la DRIRE, précisant les dispositions prises pour assurer la protection incendie et environnementale de cet entrepôt.

I) Dispositions relatives à Sécurité/Incendie de l'entrepôt

Le dossier ICPE décrit l'ensemble des dispositions prévues (voir ce dossier).
Les éléments principaux sont rappelés ci-après :

1) Destination de l'entrepôt

Les produits entreposés seront classables selon les rubriques suivantes :

- matériaux et produits combustibles : > 500 t,
- bois, papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues : > 20 000 m³
- polymères sous forme de matières 1ères (granulés,...) : > 1000 m³,
- polymères sous forme de produits finis, semi finis : > 10 000 m³,

Des stockages de produits classables sous de rubriques spécifiques pourront avoir lieu, les quantités resteront limitées.

- aérosols avec des gaz propulseur inflammable : 5,9 t maximum,
- liquides inflammables en conditionnement commercial : 9,6 m³ maximum
- produits chimiques ménagers à base d'acides : 48 t maximum,
- produits lessiviels à base de soude ou de potasse caustique : 90 t maximum,
- alcools de bouche ou parfums : 48 m³ maximum,

Les produits entreposés seront des produits de consommation ou issus de l'industrie de

nature très différents mais « classiques ».

La liste ci-après fournit un échantillon de ces produits, elle ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la très grande variété potentielle.

Les stockages relèveront en général de la rubrique 1510, et les cellules pourront recevoir des produits relevant d'une seule rubrique ou de plusieurs rubriques simultanément.

Type de Produits		Constitution majoritaire (matières combustibles)	Référence rubrique
Jouets	puzzle, jeux de société	Bois, papier, carton	1510/1530
	Véhicules radiocommandés, consoles d'apprentissage interactive de lecture, vélos, peluches	Divers	1510/2663
Meubles	Meubles	Bois	1530
	Mobilier mousse de polyuréthane (siège, canapé)	Matières plastiques alvéolaires	1510/2663
Papier et livres	Livres et divers du monde de l'édition	Bois, papier, carton	1530
	CD ROM, maquettes de voiture, figurine	Matière plastiques non alvéolaire	1510/2663
Produits alimentaires	Conserves, aliments secs, boissons non alcoolisées	Divers	1510
Matières premières plastiques sous forme de matières premières	Granulés plastique	Matières plastiques non alvéolaires	2662
	Polystyrène expansible ou expansé	Matières plastiques alvéolaires	2662
Matières plastiques sous forme de produits finis ou semi fins	Pièces automobiles : Parechocs, tableaux de bord, panneaux de porte, réservoir	Matières plastiques non alvéolaires	2663
	Films plastiques, mobilier de jardins, tuyaux, profilés	Matières plastiques non alvéolaires	2663
	Rouleaux d'insonorisant, filtres	Textile	1530
	Bouteilles, flacons	Matières plastiques non alvéolaires	1510/2663

Divers	Objets métalliques Produits en verre (verre plat ou creux) Pièces métalliques et électroniques, équipements de la maison (électroménager, HI FI, informatique, ..)	/	/ 1510
Palettes supports de manutention	Cartons, à plats, film de palettisation, palettes bois ou plastique		
Autres divers	Alcool de bouche inflammable Parfums, Dégivrant à base inflammable Produits chimiques ménagers à base d'acides Produits chimiques ménagers à base de soude ou potasse Aérosols (cosmétiques, nettoyant ménager)	Liquides inflammables Liquides inflammables Liquides ou solides corrosifs Liquides ou solides corrosifs Gaz et liquides inflammables	2255 1432 1611 1630 1432 1412

2) Construction

Il sera construit selon les dispositions constructives suivantes :

- Pour chaque cellule
 - Ossature R 60 (Stable au feu 1 h)
 - Parois séparatives entre cellules REI 120 (Murs coupe-feu 2 h)
- Couverture
 - Bac sec et isolation thermique par panneau de laine minérale.
 - Étanchéité multicouche. Qualité BROOF(t3) (T30/1)
- Sol
 - Sol bétonné
- Façades bâtiment
 - Façade Est (coté quais) Toutes cellules (1b, 2,3, 4)
Bardage métallique double peau
 - Façade Nord Cellules 1a et 1b
Maçonnerie faisant écran thermique EI 60 (coupe feu 1 h)
 - Façade Ouest Cellules 1a Cellules 2, 3, 4
Maçonnerie faisant écran thermique EI 60 (coupe feu 1 h)
Bardage métallique double peau

- Façade Sud Cellule 4
Bardage métallique double peau

Les cellules du bâtiment seront dotées d'un dispositif d'extinction automatique (sprinklage) conforme aux règles APSAD ou FMI.

La distance minimale du bâtiment par rapport aux limites de propriété sera située sur l'angle Nord Ouest à 40 m. Elles seront de 45 m sur la façade Nord, et de 80 m sur la façade Ouest (distances comptées sur les axes des façades)

3) Accès de secours

Une voie « pompiers » (caractéristique d'une voie « échelle ») fait le tour de l'entrepôt (voir plan).

4) Issues de secours

- Cellule 1A :
 - 1 porte sur façade nord PCF1/2h REI 30,
 - 1 porte sur façade ouest PCF1/2h REI 30,
- Cellule 1B :
 - 1 porte sur façade nord PCF1/2h REI 30,
 - 1 porte sur façade est.
- Cellule 2 :
 - 1 porte sur façade ouest,
 - 1 porte sur façade est.
- Cellule 3 :
 - 1 porte sur façade ouest,
 - 1 porte sur façade est.
- Cellule 4 :
 - 3 portes sur façade sud,
 - 1 porte sur façade ouest,
 - 1 porte sur façade est.
- Intercommunication des cellules 2,3,4 :
 - 3 portes d'intercommunication (différentes des 2 portes coulissantes) avec les cellules adjacentes,
...permettant de respecter une distance maximum de 50 m pour atteindre une issue en suivant les cheminements entre racks, et sans cul de sac > 10 m.
- Intercommunication des cellules 1A et 2
 - 2 portes d'intercommunication (différentes de la porte coulissante) avec les cellules adjacentes,
...permettant de respecter une distance maximum de 50 m pour atteindre une issue en suivant les cheminements entre racks, et sans cul de sac > 10 m.
- Intercommunication des cellules 1B et 2
 - 1 porte d'intercommunication (différentes de la porte coulissante) avec les cellules adjacentes,
...permettant de respecter une distance maximum de 50 m pour atteindre une issue en suivant les cheminements entre racks, et sans cul de sac > 10 m.
- Intercommunication des cellules 1 A et 1B
 - 2 portes d'intercommunication (différentes des 2 portes coulissantes) avec les cellules adjacentes,
...permettant de respecter une distance maximum de 50 m pour atteindre une issue en suivant les cheminements entre racks, et sans cul de sac > 10 m.

5) Désenfumage

- Les cellules 1a et 1b seront divisées en 2 zones par des écrans de cantonnement (hauteur libre de fumées = 8.75 m, hauteur sous toiture au faitage = 10 m).
- Les cellules 2,3,4 seront divisées en 4 zones par des écrans de cantonnement (hauteur libre de fumées = 8.75 m, hauteur sous toiture au faitage = 10 m).
- Chaque canton sera désenfumé par des exutoires répartis, dont la surface utile sera égale à 2 % de la surface en plan.
- Commande centralisée (par cellule au moins) de l'ouverture de ces exutoires.
- Arrivée d'air frais par les portails et portes en façade.

6) Moyens de secours

- Des poteaux incendie seront répartis sur la voie pompiers (voir plan).
- Une installation d'extinction automatique à eau sera installée dans tout l'entrepôt. Sa mise en place déclenchera une alarme.
- Des RIA seront installés, de façon à atteindre chaque point de l'entrepôt par 2 jets (tuyaux + jets) : voir plan.

Ces installations d'extinction RIA et poteaux incendie seront secourues par moto pompe avec réserves (2500 m³).

- Le sprinklage couvre l'ensemble des cellules du bâtiment. La source d'eau principale aura une capacité d'environ 550 m³
- Extincteurs répartis dans l'entrepôt pour première attaque.

7) Chauffage

Les cellules pourront être chauffées par chauffage eau chaude (2 chaudières fonctionnant au gaz de ville ou mixte bois/gaz) d'une puissance unitaire de 600 kW. Un local (surface 60 m²) sera créé en façade Ouest recevant les chaudières. Le chauffage des entrepôts sera effectué par aérothermes à eau chaude.

Les locaux seront constitués de :

- murs EI 120 (coupe feu 2h)
- couverture A1 (incombustible) avec désenfumage
- vannes de sécurité gaz sur l'alimentation (Dispositions selon arrêté du 23 juillet 1997 relatif aux installations de combustion soumises à déclaration).

8) Installations électriques (éclairage essentiellement)

- Seront conformes aux normes .

II) Dispositions relatives à Sécurité/Incendie du bâtiment de bureaux

1) Classement

- R+1 : le dernier plancher accessible sera à moins de 8 m du sol d'accès des secours.
- Pas de public : établissement assujetti aux règles de sécurité du Code du Travail.

2) Effectif

- Surface 1^{er} étage : <400 m², effectif << 40 p.
- Surface RDC : << 400 m², effectif << 40 p.
- Les vestiaires hommes ne seront utilisés simultanément que par moins de 50 p.

3) Construction

- La structure principale sera en béton et bois lamellé-collé (SF et CH 1 h).

4) Issues

AU 1^{er} ETAGE

- Effectif < 40 p/niveau, et cumulé << 80 p.
- Prévus 2 escaliers de 2 U.
- Cette disposition des escaliers permet d'éviter tout cul de sac > 10 m.
- Chaque escalier est proche d'une issue au RDC (d < 20 m).

SORTIES GLOBALES

- Effectif < 80 p.
- Prévus : 2 sorties de 2 U.
- Pas de cul de sac > 10 m.

5) Désenfumage

- Chaque escalier sera désenfumé par 1 exutoire de 1 m² en terrasse.
- Pas de salle « fermée » > 300 m².
- Nota : si les plateaux restent paysagers (S > 300 m²), désenfumage possible par les ouvrants en façade.

6) Chauffage

- Chauffage gaz commun au chauffage des entrepôts
Les locaux seront constitués de :
 - murs EI 120 (coupe feu 2h) entre bureaux et entrepôts

7) Installations électriques – Eclairage sécurité

- Seront conformes aux normes.

8) Moyens de secours

- Extincteurs répartis (mini 1 pour 200 m²).
- Installation d'extinction automatique.

9) Alarme

- Alarme type 4.

III) Poste de contrôle

- Bâtiment simple rez-de-chaussée.
- Effectif < 5 p par salle.
- 1 sortie sur l'extérieur.
- Moyens de secours : extincteurs.

Architecte Art+i

S.Granet